

# Charte du groupe adultes de la Section

## Ski Nordique Vallée de Chamonix Mont-Blanc



---

## Club des Sports de Chamonix Mont-Blanc

### I. Dispositions générales :

#### A. Adhésion au groupe :

Est membre du club :

- toute personne qui en accepte la présente charte et paie les cotisations qui en découlent (adhésions au Club des Sports de Chamonix-Mont-Blanc (CSC) et à sa section « Ski Nordique de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc » (SNVCMB), et prise d'une licence FFS)
- tout moniteur de la section SNVCMB à jour de l'adhésion au CSC.

#### B. Assurance

Les membres sont couverts par la responsabilité civile attachée à la licence.

Il leur est fortement recommandé de souscrire une individuelle accident. Ils pourront trouver toutes les informations sur les contrats possibles auprès du secrétariat du Club des Sports de Chamonix.

#### C. Compétence

Le comité du SNVCMB reste souverain pour prendre les dispositions qu'il jugera nécessaires afin de faire face à toute situation particulière ou exceptionnelle.

### II. Activités du groupe :

#### A. Activités structurées et programmées :

##### 1. Activités réservées aux adhérents

Ces activités sont exclusivement réservées aux membres du club qui s'inscrivent et paient le prix éventuel de l'activité.

##### a. Cours et entraînements

Ces activités sont exclusivement réservées aux membres du club qui s'inscrivent et paient le prix du package de séances de cours. Ils ont droit aux séances planifiées en début de saison pour leur groupe, aux dates et heures prévues.

Les dates, horaires et lieux de RDV de ces séances leur seront communiquées, avant le début des séances, sur le site du Club (<http://nordique-vallee-chamonix.org>), généralement après le Nordic Monster Test.

Les moniteurs peuvent être amenés à modifier ces données (raisons personnelles, météo...). Ils en préviennent leurs élèves par l'intermédiaire du site du Club.

Les séances sont organisées sous la responsabilité des moniteurs.

Les absences peuvent être éventuellement rattrapées dans la mesure des possibilités offertes par les moniteurs et en accord préalable avec eux. Il ne s'agit pas là d'une obligation faite aux moniteurs. Chacun doit s'efforcer, dans la mesure du possible, d'assister à tous les cours mis en place pour son groupe.

Les cours peuvent être organisés pendant les vacances scolaires (Noël et hiver) en fonction des conditions d'enneigement et de disponibilité des moniteurs.

## **b. Voyages, week-end, sorties collectives**

Un (ou des) responsable(s) ;

- coordonne(nt) ces animations sur le plan logistique (transport, hébergement, règlement financier). Il peut, à titre personnel, rassembler les règlements financiers des participants pour les faire parvenir, à l'agence de voyage, au transporteur, à l'hébergeur, au restaurateur... selon le cas ;
- donne(nt) les informations nécessaires à la pratique du ski (informations sur les pistes, horaires du groupe, lieux de rassemblement...).

Les membres pratiquent le ski sous leur propre responsabilité, et ils s'organisent pour constituer des groupes de niveau ou d'affinité.

## **2. Activités ouvertes aux non-adhérents**

Certaines animations telles que sorties nocturnes, journées découvertes ou animations conviviales peuvent être ouvertes à des non-adhérents qui doivent prendre toutes dispositions pour leur assurance en RC et individuelle.

Un (ou des) responsable(s) ;

- coordonne(nt) ces animations sur le plan logistique (transport, hébergement, règlement financier). Il peut, à titre personnel, rassembler les règlements financiers des participants pour les faire parvenir, à l'agence de voyage, au transporteur, à l'hébergeur, au restaurateur...)
- donne(nt) les informations nécessaires à la pratique du ski (informations sur les pistes, horaires du groupe, lieux de rassemblement...)

Les participants pratiquent le ski sous leur propre responsabilité, et ils s'organisent pour constituer des groupes de niveau ou d'affinité.

## **3. Activités spontanées :**

Une page Facebook est ouverte le site , pour permettre de communiquer sur des initiatives de déplacements mutualisés : ces activités (covoiturages, déplacements...) mises en place par l'intermédiaire du blog ne sont pas organisées par le club qui ne peut donc en être tenu responsable...

## **III. Dispositions financières :**

Toutes nos opérations tendent à être organisées au prix le plus bas, au bénéfice des adhérents, grâce au travail des bénévoles et en utilisant la force du nombre pour obtenir les meilleurs prix. Les désistements de dernière heure mettent en péril l'équilibre financier du groupe adultes du club, et font rejaillir le déséquilibre qu'ils créent, sur les autres membres.

### **A. Inscription aux activités**

Toute inscription aux animations ou aux cours ne sera validée et prise en compte qu'après règlement financier.

### **B. Annulation**

Aucun remboursement ne sera effectué sur les séances de cours et les animations non suivies. En cas d'accident ou de problème de santé, justifiés par un certificat médical, un remboursement partiel pourra éventuellement être étudié.

Chamonix Mont-Blanc, le 25/11/2017

La responsable de la commission « Groupe Adultes » du SNVCMB.

Anne Bouchet

Le président de la section Ski Nordique de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Marc Miretti